

A partir du 6 juin 2011
Le centre-ville
devient
Zone 30



- Zone de rencontre existante
- Nouvelle rue avec vélos en double sens
- Rue piétonne existante
- Liaison piétonne
- Rue à sens unique pour les voitures
- Axes non concernés par la limitation de vitesse à 30 km/h
- Rue existante avec vélos en double sens